

Livret d'engagement de l'ETD

Engagement environnemental

Critère n°1 : acheter écoresponsable

Actions :

- Préférer des prestataires et/ou fournisseurs écoresponsables et/ou locaux et des produits éco-labellisés
- Acheter des denrées de saison, locales et de préférence issues de l'agriculture biologique
- Se tenir informé des producteurs et artisans locaux de proximité, de préférence certifiés écoresponsables, qui proposent de la vente directe ou des livraisons
- Adopter une politique d'achat écoresponsable pour tous les produits liés à l'activité touristique : produits d'hygiène et d'entretien, ameublement, boutique souvenirs, matériel, produits recyclables ou biodégradables (contenants et couverts pique-nique)...
- Utiliser du papier 100% recyclé (une tonne de papier recyclé permet d'économiser 20 000 L d'eau), limiter ses impressions, opter pour un imprimeur certifié
- Adopter au maximum les techniques d'écoconstruction pour toute rénovation ou nouvelle construction en faisant appel à des fournisseurs et constructeurs locaux lorsqu'ils existent

Zone d'expression

Critère n°2 : préserver la ressource en eau

Actions :

- Ne déverser aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels
- Installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit pour la robinetterie (exemple : le WC a une double chasse).
- Informer le public sur l'importance d'économiser l'eau (affichage ou discours) avec des gestes simples tels que couper l'eau du robinet lorsqu'on se lave les dents, ou quand on fait la vaisselle à la main (un robinet ouvert, c'est 12 litres par minute en moyenne).
- Vérifier régulièrement l'état de la distribution d'eau (un robinet qui fuit peut dépenser jusqu'à 120 litres d'eau par jour).
- Choisir des lave-linge et lave-vaisselle écologiques : exemple les lave-linge de classe A permettent de réduire la consommation d'eau de 50% et augmentent la charge de linge par rapport aux lave-linge de catégorie C
- Arroser son jardin de manière économique : pendant la période estivale envisagez un arrosage programmé en fonction de la météo ou au goutte à goutte. Privilégier la récupération d'eau de pluie.
- Laver son matériel sportif ou autre type de matériel en utilisant des produits écoresponsables et en limitant la consommation d'eau (récupération de l'eau de pluie)

Zone d'expression

Critère n°3 : réduire la production de déchets

Actions

- Réduire la production de déchets à la source : préférer des produits bruts ou réutilisables, sans emballages dans la mesure du possible, sinon privilégier les produits à emballages recyclables ou biodégradables.
- Limiter sa consommation de plastique au maximum (exemple : bannir les bouteilles en plastique et préférer l'eau du robinet : elle n'est ni emballée, ni transportée et coûte 200 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille)
- Installer le tri sélectif dans sa structure et informer les utilisateurs, y compris pour le traitement des produits dangereux
- Installer un composteur in situ pour la valorisation des déchets organiques, cette démarche permet de réduire de 30% le poids des poubelles
- Limiter le gaspillage alimentaire en sensibilisant les publics, en travaillant sur les contenants sur la composition des repas et sur les modes de présentation des plats
- Offrir une seconde vie aux objets ou équipements à remplacer : s'informer sur les recycleries, les structures à caractère social qui pourraient en bénéficier, ainsi que les sites de déchetteries
- Acheter des éco-recharges : la systématisation de l'utilisation des éco-recharges permet d'éviter la production de 600 tonnes de déchets chaque année, soit 1 kg/an et par habitant
- Réduire sa consommation de papier en adoptant des gestes simples : imprimer en recto-verso, réutiliser les papiers comme brouillon, imprimer que si nécessaire (conserver un courriel en version numérique permet de réduire de 6 kg/an et par habitant la consommation de papier)

Zone d'expression

Critère n°4 : réduire la consommation d'énergie

Actions

- Evaluer l'empreinte carbone de sa structure
- Autant que possible se fournir à partir de sources d'énergie renouvelable (fournisseur spécialisé, ou installation de panneaux solaires et/ou autres systèmes)
- Acheter ou remplacer les équipements électriques par des appareils de classe A
- Adopter un système centralisé de gestion de l'énergie
- Limiter l'utilisation du chauffage et/ou du rafraîchissement dans vos structures (régulation de la température par thermostat, bridage de la température, climatisation supprimée ou en option, mise en place d'une ventilation naturelle)
- Être attentif aux questions de chauffage et de climatisation (limiter l'utilisation du chauffage électrique, privilégier des systèmes de chauffage performant qui limite la consommation énergétique...)
- Être attentif aux questions d'isolation des locaux (double vitrage, canalisation, isolation thermique en général)
- Mettre en place des systèmes de recyclage de la chaleur produite par certaines activités (ex : dans les cuisines)

Zone d'expression

Critère n°5 : favoriser la biodiversité

Actions

- Connaître et préserver la faune et flore locale sur le lieu de sa structure ou sur le lieu de ses activités touristiques

- Connaître et préserver les milieux sensibles du territoire (cordon dunaire, zones humides...)
- Entretenir les espaces verts sans pesticides, avec des produits AB (Agriculture Biologique) ou par des traitements alternatifs
- Utiliser les espèces végétales locales (fiches techniques avec recommandations) pour les futures plantations, et/ou mettre en place des outils pour favoriser la biodiversité
- Planter des arbres et des haies aux essences variées et aux floraisons étagées, ainsi les insectes et les oiseaux auront de la nourriture et des abris toute l'année
- Aménager des espaces favorables à la biodiversité : prairies fleuries, hôtels à insectes, mares, nichoirs, mangeoires, bois morts...

Zone d'expression

Critère n°6 : favoriser la mobilité douce et/ou durable

Actions

- S'informer et informer sur les alternatives de déplacements pour se rendre sur le lieu de sa structure ou pour pratiquer les activités touristiques à proximité de sa structure (vélos, transports en commun, co-voiturage...)
- Se fournir en documentation sur les voies vertes (pistes cyclables et chemins de randonnées)
- Encourager vos publics à privilégier des déplacements durables (optimiser les trajets, opter pour le vélo ou la marche lorsque c'est possible, faire ses courses à proximité)
- Mettre en œuvre un plan de déplacement alternatif pour ses salariés au sein de sa structure

- Rationaliser les modes de transports choisis pour les livraisons de ses fournisseurs autant que possible et/ou travailler en partenariat avec des structures à proximité pour le partage des coûts de transport
- Mettre à disposition du public des vélos ou trottinettes pour se déplacer lorsque c'est possible ou se faire labelliser « Accueil Vélo ».
- Favoriser le tourisme « local » et de proximité (tourisme près de chez soi)

Zone d'expression

Engagement social

Critère n°7 : lutter contre l'exclusion

Actions

- Favoriser la mixité sociale
- Permettre l'accessibilité à tous les publics, y compris ceux en situation de handicap moteur, auditif, visuel et mental (exemple : label Tourisme et Handicap)
- Adapter les activités proposées autant que possible à tous les types de publics
- Communiquer et animer avec un langage accessible pour tous et inclusif
- Se fournir en équipements adaptés à tous les types de public autant que possible
- Promouvoir l'égalité entre les sexes

Zone d'expression

Critères n°8 : favoriser le lien avec la population locale

Actions

- Transmettre et valoriser les us et coutumes du territoire (exemple : association qui promulgue les langues locales)
- Être respectueux des populations locales : pour l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent sur le territoire
- Favoriser les rencontres entre les touristes et la population locale
- Rendre accessible ses activités à la population locale (exemple : organiser des évènements en dehors des périodes scolaires)
- Participer directement ou indirectement à des actions locales ou évènements locaux

Zone d'expression

Critère n°9 : bien-être au travail

Actions :

- Favoriser le bien-être au travail en s'engageant dans des approches managériales inclusives, innovantes et en allant au-delà de la réglementation nationale
- Favoriser les partenariats avec des entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociale et sociétale (indice de bien-être)
- Mettre en œuvre une démarche RSE ISO 26000 au sein de sa structure
- Fédérer son équipe autour de son projet de tourisme durable
- Accueillir son équipe et notamment les saisonniers dans de bonnes conditions et les former sur les bonnes pratiques de tourisme durable à adopter

Zone d'expression

Engagement économique

Critère n°10 : Contribuer au développement de l'économie locale et écoresponsable

Actions

- Privilégier les approvisionnements, échanges de services, échanges commerciaux en circuits de proximité et écoresponsables
- Favoriser l'emploi local de longue durée autant que possible
- Développer son activité sur les ailes de saison lorsque c'est possible

- Participer aux réunions et commissions de développement économique de votre territoire

Zone d'expression

Critère n°11 : favoriser l'économie circulaire

Actions

- Faire appel aux acteurs du territoire œuvrant dans le réemploi, la réparation, et l'économie de fonctionnalité
- Investir dans des équipements longues durées et opter pour la réparation ou la récupération d'objets en fin de vie (associations, recycleries...)
- Acheter, lorsque c'est possible du matériel issu de l'économie circulaire (ex : ordinateurs et téléphones reconditionnés)
- S'informer auprès d'une association ou d'une collectivité des acteurs de l'économie circulaires présents sur le territoire

Zone d'expression

Engagement culturel

Critère n° 12 : valoriser le patrimoine culturel local

Actions

- Communiquer auprès des touristes sur les activités et agendas culturels du territoire
- Se doter d'une documentation et d'une littérature sur le patrimoine culturel local à destination des touristes
- Valoriser les produits locaux et écoresponsables au sein de sa structure (informations, documentations, boutiques...)
- Se doter d'un carnet d'adresses des activités, sites culturels, artistes, associations, restaurants gastronomiques... présents sur le territoire

Zone d'expression

Critère n° 13 : participer à la vie culturelle locale

Actions

- Participer à la vie culturelle du territoire (accueil d'événements, contribution financière...) ou proposer des activités culturelles au sein de sa structure
- Utiliser les outils de diffusion de la culture pour promouvoir les actions de tourisme durable (vidéos, musique, bibliothèques...)
- Développer des partenariats avec des sites culturels locaux pour proposer des tarifs préférentiels (phares de Richard, de Cordouan...)

Zone d'expression

Engagement de sensibilisation des publics

Critère n° 14 : informer et sensibiliser les touristes sur le tourisme durable

Actions

- Intégrer sa démarche de tourisme durable au discours global d'accueil des publics
- Informer et sensibiliser les publics sur l'intégralité de sa démarche durable ainsi que sur les bénéfices pour le voyageur
- Créer des panneaux ou des autocollants informatifs (consignes de tri sélectif, éco-gestes à adopter à côté des éléments concernés : interrupteurs, robinets...)
- Informer et sensibiliser les publics sur les actions de tourisme durable mises en œuvre au sein du Parc naturel régional et sur les acteurs durables du territoire (producteurs bio locaux, restaurants écoresponsables, membres du réseau, associations...)
- Proposer de la documentation ou des outils de sensibilisation sur le tourisme durable (ex : brochures sur la faune et flore locale et sur les enjeux environnementaux du territoire, sorties, débat-conférence, ciné-débat...)
- Informer les touristes sur les labels ou certifications, afin de faciliter leurs choix en faveur des produits et prestataires engagés dans le développement durable

Zone d'expression

Critère n°15 : faire participer les publics au tourisme durable

Actions

- Réaliser ou distribuer un guide d'éco-gestes et de bonnes pratiques à l'intention du visiteur
- Proposer des marchés ou des animations autour des produits locaux de territoires
- Organiser des événements, des animations ou des rencontres au sein de la structure sur la thématique ou les actions mises en place (ciné-débat, conférences, café-rencontres, visites de fermes...)

Zone d'expression

Critères n°16 : sensibiliser et former son personnel

Actions

- Inclure son équipe dans la construction de sa démarche durable pour assurer l'adhésion au projet et la participation
- Prendre en compte les contraintes de chaque poste pour la mise en place des bonnes pratiques afin de concilier temps de travail et faisabilité de mise œuvre, mais aussi pour adapter les bonnes pratiques à chaque type de poste
- Sensibiliser et former son personnel aux bonnes pratiques sans omettre de contextualiser l'importance de la démarche (enjeux de transition écologique globale, de réponse à une demande croissante de la part des touristes, de construction d'une destination Médoc durable)
- Accompagner dans la durée son personnel à la mise en œuvre opérationnelle de ses bonnes pratiques dans les tâches quotidiennes
- Former le personnel sur le discours à tenir auprès des visiteurs
- Réaliser un « guide » à l'attention des nouveaux employés

Zone d'expression